

**Compte-rendu  
de réunion**

**RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE  
DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC**

<b>Date</b>	21 avril 2010	<b>Heure</b>	18 h 30
<b>Endroit</b>	Centre culture et environnement Frédéric Back, 870, avenue de Salaberry – 3 <sup>e</sup> étage – Local 322-324		
<b>Rédigé par</b>	Mathieu Painchaud	<b>Signature</b>	
<b>ORDRE DU JOUR</b>			
1. Adoption de l'ordre du jour			
2. Adoption du compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2009 et suivis			
3. Accueil des nouveaux membres et confirmation des coordonnées			
4. Présentation du Comité de vigilance			
5. Vote pour la présidence du Comité de vigilance de l'incinérateur			
6. Présentation des mesures 2009 de suivi des émissions de l'incinérateur			
7. Nuisances reliées à l'incinérateur dans le quartier			
7..1. usine de traitement des matières organiques			
7..2. centre de pré-tri			
8. Procédure de destruction des documents confidentiels à l'incinérateur			
9. Visite du site d'enfouissement et rencontre avec les membres de « l'autre » comité de vigilance			
10. Date et contenu de la prochaine rencontre			
11. Varia			
<b>ÉTAIENT PRÉSENTS</b>			
<b>Membres votants</b>			
Nicole Blouin		Conseil de quartier Vieux-Limoilou	
Antoine Carrier		AmiEs de la terre de Québec	
Nicolas Faucher		Cégep Limoilou, milieu socio-économique	
Alexandre Turgeon		Conseil régional de l'environnement	
Dany Moisan		Arrondissement de La Cité-Limoilou, Ville de Québec	

<p>Claude Pouliot Diane Selesse Ginette Picard-Lavoie Suzanne Verreault Simon Brouard</p> <p><b>Membres sans droit de vote</b> Yves Fréchet Denis Robillard Sylvie Verreault Anne-Marie Cantin Slavko Sebez</p>	<p>Conseil de quartier des Maizerets Conseil de quartier Lairet Élue, arrondissement de La Cité-Limoilou Élue, arrondissement de La Cité-Limoilou Élu, Ville de Québec</p> <p>Service des travaux publics, Ville de Québec Service de l'environnement, Ville de Québec Service de l'environnement, Ville de Québec Communauté métropolitaine de Québec Direction régionale de santé publique</p>
<p><b>ÉTAIENT ABSENTS</b></p> <p><b>Aucun membre absent</b></p>	

*Compte-rendu de réunion*

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
<b>COMITÉ DE VIGILANCE DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC</b>	<b>21 avril 2010</b>
	<b>SUIVI</b>
<p><b>0. Ouverture de la réunion</b></p> <p>➤ M. Alexandre Turgeon exerce la présidence de cette rencontre du Comité. Les membres se présentent.</p>	
<p><b>1. Adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>➤ L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Simon Brouard, appuyé par M. Nicolas Faucher.</p>	
<p><b>2. Adoption du compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2009 et suivis</b></p> <p>➤ L'adoption du compte rendu de la réunion du 9 décembre 2009 est proposée par M. Nicolas Faucher, appuyé par M. Alexandre Turgeon.</p> <p><b>Suivi</b></p> <p>➤ La réponse de la lettre adressée à M. Alain Marcoux, directeur-général de la Ville de Québec, est présentée.</p>	

<p><b>3. Accueil des nouveaux membres et confirmation des coordonnées</b></p> <p>➤ Les présentations ont été faites à l'ouverture.</p>	
<p><b>4. Présentation du Comité de vigilance</b></p> <p>➤ M. Mathieu Painchaud présente brièvement le mandat, la composition et le fonctionnement du Comité ainsi que les tâches des membres. Par ailleurs, quelques questions sont posées aux membres afin de tester leur connaissance de l'incinérateur.</p>	
<p><b>5. Vote pour la présidence du Comité de vigilance de l'incinérateur</b></p> <p>➤ M. Simon Brouard propose Mme Suzanne Verreault, qui est élue par acclamation. Celle-ci exercera ses rôles dès la prochaine rencontre.</p>	
<p><b>6. Présentation des mesures 2009 de suivi des émissions de l'incinérateur</b></p> <p>➤ M. Denis Robillard présente les mesures en revenant sur certains fait marquants de 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'exploitant de l'incinérateur a réduit momentanément les apports en chaux, faisant grimper les émissions de <b>HCl</b> au-delà des normes. Les économies d'argent seraient derrière cet événement, la chaux étant utilisée à raison d'environ 6000 tonnes par année, à quelque 185 \$ / tonne. Cette situation ne se répétera plus grâce au nouvel analyseur en continu qui détecte tout dépassement.</li> <li>• En 2008, on a mesuré que des <b>dioxines et furannes</b> étaient émises au-delà des normes en situation de démarrage. Le problème a été solutionné en 2009 en gavant le système de traitement avec du charbon actif. Des mesures d'émissions atmosphériques ont été faites en démarrage, à raison de une ligne sur quatre, deux fois par année. Cette même procédure est conservée pour 2010, mais sera réévaluée pour 2011.</li> <li>• On note des difficultés à rencontrer la norme en <b>CO</b>, norme jugée extrêmement sévère par M. Yves Fréchet. La mesure des émissions de CO permet d'établir l'efficacité de combustion dans les fours. Des précisions sont demandées par les membres quant aux impacts potentiels du compostage et de la gestion des boues. M. Yves Fréchet répond en mentionnant que le retrait des matières organiques ne pourra qu'augmenter la valeur calorifique des déchets, qui est déjà haute. M. Denis Robillard mentionne que les boues sont introduites en continu dans les fours et que cela n'a pas d'influence sur l'efficacité de combustion. M. Yves Fréchet précise</li> </ul>	

<p>qu'une partie des boues pourra être utilisée dans d'éventuelles installations de biométhanisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Denis Robillard présente aussi les <b>rejets liquides</b>, en spécifiant que ceux-ci sont régis par la réglementation municipale.</li> <li>• M. Yves Fréchet mentionne aussi que des rejets solides proviennent du système de traitement. Ceux-ci sont envoyés dans des sites sécurisés.</li> </ul>	
<p><b>7. Nuisances reliées à l'incinérateur dans le quartier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ M. Mathieu Painchaud aborde le sujet de l'augmentation des nuisances prévues suite aux éventuels projets dans le secteur : l'usine de biométhanisation et le centre de pré-tri. La discussion mène à questionner M. Simon Brouard sur la technologie et le site choisis pour le traitement des matières organiques. On nous indique que le choix n'est pas arrêté et que des consultations publiques seront faites pour informer et recueillir le pouls de la population. D'ici là, la Ville compte faire son possible pour réduire l'incinération. Mme Suzanne Verreault mentionne que les nuisances dans le secteur sont considérées dans les processus décisionnels et que le maire M. Régis Labeaume est aussi sensibilisé à la question. M. Slavko Sebez questionne le Comité à savoir si un projet de traitement des résidus alimentaires est assujéti à une demande de certificat d'autorisation, ouvrant la porte à une consultation publique.</li> <li>➤ M. Claude Pouliot croit que le dépôt à neige situé à côté de la Dégussa sera déplacé et il soupçonne que ça serait le site prévu pour l'usine de traitement des résidus alimentaires. M. Mathieu Painchaud mentionne que le manque d'information provenant de la Ville ainsi que les délais importants dans les décisions amènent les citoyens de Québec à avancer toutes sortes d'hypothèses. La transparence est de mise. M. Denis Robillard précise que le dépôt à neige ne sera pas déplacé à court terme pour d'autres utilisations.</li> </ul>	<p>M. Mathieu Painchaud vérifiera si une demande de CA est nécessaire.</p>
<p><b>8. Procédure de destruction des documents confidentiels à l'incinérateur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ M. Mathieu Painchaud reçoit les courriels de demande d'information pour le Comité et affirme se faire souvent questionner sur la procédure de destruction de documents confidentiels. Il affirme référer le plus souvent aux entreprises de recyclage (Recyclage Vanier, Arteau Récupération, Shred It, Iron Mountain, etc.) mais désire connaître la procédure de la Ville.</li> <li>➤ M. Yves Fréchet explique que certains citoyens viennent déposer leurs matières dans la fosse à déchets et qu'ils paient pour ce service. La Ville a cependant l'intention, pour des raisons de sécurité, d'interdire cet accès dans un futur rapproché. Ils référeront les citoyens aux recycleurs.</li> </ul>	

<p><b>9. Visite du site d'enfouissement et rencontre avec les membres de « l'autre » comité de vigilance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ M. Mathieu Painchaud, membre du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec, sonde l'intérêt pour une visite du lieu d'enfouissement (LET) et une rencontre avec « l'autre » comité de vigilance. Les membres sont aussi intéressés par une visite de l'incinérateur.</li> </ul>	<p>L'information sur la visite du LET sera envoyée au Comité par Mathieu Painchaud. Mathieu Painchaud communiquera avec Yves Fréchet pour vérifier les disponibilités et invitera le Comité à la visite de l'incinérateur.</p>
<p><b>10. Date et contenu de la prochaine rencontre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La date proposée pour la prochaine rencontre est le 8 juin 2010.</li> <li>➤ Les sujets proposés sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour sur la modernisation de l'incinérateur (2010-2011), le système de surveillance en continu et la réduction des nuisances associée</li> <li>• Rapports d'activités</li> <li>• Températures à l'incinérateur</li> <li>• Utilisation de l'eau</li> <li>• Situation de la papetière <i>White Birch</i> et paiement de la vapeur d'eau</li> </ul> </li> </ul>	
<p><b>11. Varia</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucun point n'est ajouté au varia.</li> </ul>	